

## Les droits de la femme Histoire

- Sous l'Ancien Régime.
- 1790 Les lois de la Révolution : la femme a le même droit à l'héritage que les enfants de sexe masculin.
- 1804 Le Code Napoléon consacre l'incapacité juridique de la femme mariée :  
. la femme, considérée comme mineure, est entièrement sous la tutelle de ses parents, puis de son époux ;  
. restrictions sévères au droit de divorcer.
- 1816 Suppression totale du divorce.
- 1850 La loi Falloux oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire spéciale pour les filles. **1848 : instauration du "suffrage universel" masculin** *algem. Wahlrecht*
- 1863 Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, crée les cours secondaires pour jeunes filles, jusque-là interdits. **1861 : Julie Daubié première femme bachelière**
- 1874 Première loi tentant de protéger les femmes au travail : les femmes ne peuvent travailler dans les mines, ni travailler le dimanche. **1871 : Louise Michel, communarde, est déportée à Nouméa**
- 1880 La loi Camille Sée organise l'enseignement secondaire féminin (il est différent de celui dispensé aux garçons).
- 1881 Loi autorisant les femmes à ouvrir un livret de Caisse d'épargne sans l'autorisation de leur époux
- 1882 Lois Jules Ferry : l'école primaire est obligatoire et gratuite pour les filles comme pour les garçons.
- 1884 Loi autorisant le divorce, aux mêmes conditions qu'en 1804.
- 1892 Loi limitant la journée de travail à 11 heures pour les femmes . Il est interdit de les faire travailler la nuit (*loi mal appliquée*). **1900 : Jeanne Chauvin première femme avocate.**
- 1906 Repos hebdomadaire pour tous les travailleurs. **1903 : Marie Curie reçoit le prix Nobel de Physique**
- 1907 La femme mariée qui travaille a le droit de disposer de son salaire (mais pas de gérer ses autres biens).
- 1908 Libéralisation du droit au divorce : il est autorisé, à la demande des deux époux, après 3 ans de séparation de corps. **1908 : Madeleine Brès, première femme à exercer la médecine**
- 1909 Loi instituant un congé de maternité de 8 semaines, sans traitement.
- 1915 Les femmes disposent de l'autorité paternelle en l'absence du mari, et pour la durée de la guerre.
- 1920 Loi faisant de la contraception et de l'avortement un délit pénal. Les institutrices obtiennent l'égalité de rémunération avec les hommes.
- 1924 L'enseignement secondaire est le même pour les filles que pour les garçons.
- 1928 Loi instituant le congé de maternité.
- 1932 Création des Allocations Familiales. **1936 : le gouvernement Léon Blum compte 3 femmes sous-secrétaires d'État**
- 1938 Loi reconnaissant à la femme une "capacité juridique" restreinte : droit d'"ester en justice", de témoigner, etc...
- 1941 Le divorce est interdit pendant les trois premières années suivant le **1941 : officialisation de la fête des mères**

## Les droits de la femme Histoire

- mariage; ensuite aussi, sauf en cas de sévices graves et répétés.
- 1942 L'avortement est considéré comme un crime contre l'État, passible de la peine de mort.
- 1944 Une ordonnance d'Alger accorde aux femmes le droit de vote et le droit d'éligibilité.  
Les femmes sont admises dans les jurys d'assises
- 1945 Rétablissement du divorce aux conditions de 1908.  
Loi instituant le congé de maternité obligatoire et indemnisé à 50%. **34 femmes sont élues députées**
- 1946 Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.
- 1965 Réforme du régime matrimonial de 1804 : la femme peut gérer ses biens, ouvrir un compte en banque, exercer une profession sans l'autorisation de son mari.
- 1965 L'enseignement technique est ouvert aux filles.
- 1967 Loi Neuwirth autorisant la contraception ; celle-ci sera remboursée en 1974.
- 1970 La mère devient l'égale du père en matière d'autorité parentale.
- 1971 Loi rendant obligatoire l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail.
- 1974 Loi Veil autorisant l'IVG, sous certaines conditions.
- 1975 Libéralisation du divorce .
- 1983 Loi Roudy, qui interdit toute discrimination professionnelle en raison du sexe. **1980 Marguerite Yourcenar, première femme à l'Académie française**
- 1986 Circulaire légalisant l'emploi du féminin pour les noms de métier.
- 1990 Arrêt de la Cour de cassation condamnant le viol entre époux.
- 1992 Loi réprimant les violences conjugales, et loi sanctionnant le harcèlement sexuel au travail.
- 1999 Réforme de la Constitution : la loi "favorise" l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. **à l'Assemblée nationale élue en 1997, les femmes représentent moins de 11% des députés**
- 2000 Loi en faveur de la parité hommes/femmes en politique.

## **Droits des femmes : Conditions professionnelles**

Les femmes ont plus de difficultés que les hommes à monter en grade et en salaire <sup>[3]</sup>.

### **Historique**

Chronologie de la lutte pour l'égalité professionnelle en France :

- 1899 : loi permettant aux femmes d'accéder pleinement au barreau avec accès à la plaidoirie
- 1907 : une loi autorise les femmes mariées à disposer librement de leur salaire
- 1908 : la loi accorde un congé de maternité de huit semaines, sans salaire
- 1920 : les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.
- 1928 : congé de maternité, à plein salaire, de deux mois dans la fonction publique
- 1942 : les femmes veuves peuvent travailler, même si leurs maris travaillaient déjà, à condition de ne pas causer de licenciement
- 1945 : suppression de la notion de « salaire féminin ». La notion « à travail égal, salaire égal » est inscrite dans la législation
- 1965 : réforme des régimes matrimoniaux : les femmes peuvent exercer un travail sans l'autorisation de leur mari et bénéficier des avantages sociaux
- 1967 : légalisation de la contraception médicalisée par la loi Neuwirth
- 1971 : instauration du congé de maternité indemnisé à 90 % pour tous
- 1972 : une loi instaure le principe d'égalité de rémunération entre les hommes et femmes ; première d'une série de lois jamais vraiment appliquées sur le sujet
- 1975 : loi interdisant toute discrimination dans la fonction publique; Simone Veil fait voter une loi dépénalisant et encadrant l'interruption volontaire de grossesse (IVG)
- 1977 : suppression de l'allocation de salaire unique
- 1982 : les femmes de commerçants et artisans peuvent choisir entre trois statuts : conjoint collaborateur, salariée ou associée
- 1983 : loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes, très peu appliquée
- 1984 : le congé parental est ouvert à chacun des parents, au choix
- 1986 : circulaire ministérielle favorisant la féminisation des termes de métiers: artisane, écrivaine...
- 1987 : assouplissement des restrictions sur le travail de nuit
- 1992 : loi contre le harcèlement sexuel
- 2001 : renforcement de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle
- 2005 : nouvelle loi sur l'égalité professionnelle, sans critère contraignant ni sanction, en cas de non-respect des objectifs.
- 2010 : loi relative aux "violences exercées sur les femmes", au sein des couples, ayant des incidences sur les enfants, qui crée le délit de violences conjugales à caractère psychologique.

### **Les inégalités actuelles au travail**

Chômage :

Les femmes, qui représentent 45% de la population active (11,2 millions) connaissent un taux de chômage de 9,1%, contre 7,8% pour les hommes (Ministère de l'Emploi, chiffres 2007).

- Salaires :

Avec un salaire net annuel moyen de 18.730 euros dans le secteur privé et semi-public, les femmes gagnent globalement 20% de moins que les hommes (23.315 euros). L'écart est de 14% dans la fonction publique (Insee). Chez les cadres, les femmes gagnent 23% de moins que les hommes, chez les ouvriers 17% et chez les employés 7% (Insee). A poste et expérience équivalents elles perdent 10% du salaire masculin (Observatoire des inégalités). Abstand

La répartition des femmes et des hommes par métier, fonction, secteur et durée de travail est la source majeure de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes et le principal facteur de sa persistance. 75 % de l'écart des salaires proviennent des différences de structure des emplois, le facteur le plus important étant la durée de travail <sup>[4]</sup>. Il apparaît tout de même qu'à mêmes durée du travail, formation, expérience et qualification professionnelle, région et secteur d'activité et poste de travail, les salaires masculins restent supérieurs d'environ 10 % aux salaires féminins.

- Emploi :

Près de la moitié des femmes sont employées. Elles représentent ainsi 76% du nombre total d'employés, contre seulement 18% du nombre total d'ouvriers. Les deux tiers des postes de cadres du secteur privé sont occupés par des hommes, et moins de deux dirigeants sur dix sont des dirigeantes (Insee). Plus d'une femme sur dix (11%) occupe un emploi temporaire (CDD, stages, emplois aidés) contre 8% de l'ensemble des salariés. 2/3  
Arbeitnehmer

- Accès aux emplois de la fonction publique :

Hors militaires, les femmes occupent près de 58% des emplois de la fonction publique d'Etat (60% des emplois de catégorie A et 63% des emplois de catégorie B) (Insee).

### Effets indirects de la division sexuelle du travail

- Temps partiel :

30% des femmes travaillent à temps partiel contre 5% des hommes. Sur les 4,1 millions d'actifs à temps partiel, 83% sont des femmes (Insee). Le taux de travail à temps partiel chez les femmes est fortement corrélé au nombre d'enfants en bas âge présents au foyer. Pour 28% de ces femmes et 42% de ces hommes, le temps partiel ne correspond pas à un choix mais est "subi", c'est-à-dire qu'ils souhaiteraient travailler davantage (Insee).

- Accidents du travail :

La moindre présence statistique des femmes dans les emplois comprenant traditionnellement des risques sanitaires explique que moins de 26% des victimes d'accidents du travail ayant nécessité un arrêt de travail sont des femmes. De même, les femmes sont victimes de 25% des accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente. Enfin, il meurt 25 fois moins de femmes que d'hommes sur les lieux de travail <sup>[5]</sup>.

- Maladies professionnelles :

Les emplois salariés les plus dangereux pour la santé sont réservés aux hommes. 2/3 des maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente sont contractées par des hommes. Le nombre de décès attribués à une maladie professionnelle est plus de 80 fois inférieur chez les femmes que chez les hommes <sup>[6]</sup>.

- Travail de nuit :

Les femmes occupent moins de 25% des postes de nuit. <sup>[7]</sup>